

FRANÇOISE DUMONT,  
présidente de la LDH

# Les droits au croisement

L'actualité législative aurait de quoi donner le tournis, tant l'impression qu'une bataille chasse l'autre peut nous saisir. Réforme constitutionnelle, projet de loi contre le terrorisme, projet de loi El Khomri : trois textes proposés en seulement trois mois alors que, de manière différente, ils touchent à des fondamentaux du socle républicain. Jusqu'où ira le projet de réforme constitutionnelle ? Difficile aujourd'hui de le dire, puisque le Sénat vient de proposer plusieurs modifications au texte voté par l'Assemblée. Mais le débat qu'il a suscité dans les médias, au sein de l'opinion publique et parmi les parlementaires laissera des traces. La proposition de François Hollande, couplée avec la volonté de proroger plusieurs fois l'état d'urgence, a soulevé bien des oppositions, à droite mais surtout à gauche, tant elle prend à rebours bon nombre de valeurs considérées comme des marqueurs de gauche. Les avis circonstanciés du Défenseur des droits ou de la CNCDH<sup>(1)</sup> ont montré quels pouvaient être les dangers d'une pareille réforme de la loi fondamentale. Mais ces voix institutionnelles se sont aussi élevées en vain.

## Une même logique gouvernementale à l'œuvre

Adopté ou non lors d'un vote solennel du congrès, ce projet est de plus en plus vécu comme un coup politique s'inscrivant dans une campagne présidentielle qui ne dit pas son nom. Pour beaucoup de nos concitoyens, il laissera le sentiment qu'une ligne rouge a été franchie de manière irréversible. Parce que les dispositions proposées montrent que le pouvoir exécutif entend consacrer l'ascension d'un pouvoir administratif entièrement sous ses ordres. Ce faisant, bon nombre de libertés individuelles sont mises à mal et le déséquilibre entre les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire est accentué, avec une marginalisation toujours croissante de ce dernier. Parce que la proposition de déchéance de nationalité, en ne s'appliquant qu'aux seuls binational, constitue une stigmatisation de ces derniers, un ferment de fracture sociale, et ce n'est pas la valse des hésitations présidentielles quant à l'éventualité de l'appliquer à tous les Français qui rattrapera le coup.

Le projet de réforme constitutionnelle n'avait pas encore été examiné par le Sénat que déjà, l'Assemblée nationale devait se prononcer, en procédure accélérée, sur le projet de loi renforçant « *la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement et améliorant l'efficacité et les garanties de la procédure pénale* ».

Cette loi viendra compléter l'empilement des multiples réformes opérées depuis trente ans dans les domaines du champ pénal et de la sécurité intérieure. Au fond, la logique gouvernementale est toujours la même : la simple invocation d'une plus grande efficacité contre le terrorisme, objectif que tout le monde partage, devrait justifier l'adoption de mesures attentatoires aux libertés, après une discussion menée sous le coup de l'émotion et au pas de charge. La procédure d'urgence, utilisée pour faire adopter cette loi, n'a pas permis à la CNCDH de mener de manière efficace sa mission consultative de gardienne des libertés et droits fondamentaux, et elle a dû se contenter, dans un premier temps, de formuler des remarques sur certaines dispositions. Ces manières de faire pour lutter contre le terrorisme constituent autant d'incitations à nous replier dans une démocratie restreinte, à nous confiner derrière des libertés surveillées. Nous refusons ce mode de gouvernement. Nous voulons au contraire faire vivre nos droits, user de tous nos droits, y compris celui de questionner les décisions d'un gouvernement qui a conservé vingt-six services chargés de lutter contre le terrorisme, et qui a choisi de s'en remettre à la surveillance de masse plutôt que de renforcer un véritable travail de terrain.

## La jeunesse, une priorité, vraiment ?

Quant à la loi travail, l'exécutif a bien du mal à convaincre du bien-fondé de l'ensemble du projet, même si les corrections apportées avant même sa présentation en Conseil des ministres ne sont pas négligeables. La méthode, là aussi, en dit long : après avoir une fois de plus agité la menace du 49-3, le Premier ministre, pourtant champion du passage en force, a dû venir



**Tout indique que le débat public est déjà entré dans une phase extrêmement confuse, où les repères en termes de positionnement politique sont de moins en moins évidents. Cette période – et les tâches qu'elle appelle – suppose de notre part un énorme engagement.**



# des batailles

reconnaitre à la télévision les « ratés » de sa méthode et faire quelques concessions. Sur le fond pourtant, la philosophie générale du texte ne bouge pas, et il continue de promouvoir un système social d'essence 100 % libérale. Ce qui ne laisse pas d'étonner dans cette histoire, c'est l'imprévoyance et même l'inconscience de l'exécutif, comme s'il n'avait pas vu venir la mobilisation, les manifestations du 9 et du 15 mars, le sens d'une pétition signée en quelques jours par plus d'un million de personnes... Ce qu'il refuse aussi de voir, c'est la colère de tous ces jeunes qui se sentent dans une impasse, avec une vie professionnelle rythmée par les visites à Pôle emploi et des galères où s'enchaînent des stages. Drôle de façon pour François Hollande de montrer qu'il fait de la jeunesse une priorité, comme il l'avait annoncé au Bourget. Comme toujours, certaines voix n'ont pas manqué d'invoquer la manipulation dont ces jeunes feraient l'objet, comme si ces derniers ne vivaient pas la précarité au quotidien et ne percevaient pas tous les dangers de régression sociale que ce projet de loi contient. Ces débats, centrés sur le vote de nouvelles lois, ont presque occulté la question des migrants. Et pourtant... A Calais, en dépit des déclarations apaisantes de l'exécutif, les bulldozers ont tenu lieu de politique, sans que soit proposée aux migrants une véritable alternative. Les

containers ne sont que des cabanes de chantier où l'on ne peut qu'être couché ou debout, sans possibilité de faire la moindre cuisine. Quant aux centres d'accueil et d'orientation (CAO), bientôt fermés, ce ne sont que des solutions à très court terme. De son côté, l'UE s'apprête à repousser les réfugiés hors de ses frontières et à soustraire ses obligations à la Turquie. Une façon comme une autre de revenir à ses fondamentaux, en matière de mise à distance des demandeurs d'asile. Elle entend faire feu de tout bois avec l'arsenal juridique à sa disposition, au mépris des droits fondamentaux et d'une convention de Genève bien peu défendue par le Haut-Commissariat aux réfugiés. L'actualité, on le voit, montre combien nous allons devoir être pugnaces pour faire face aux difficultés qui entravent l'application des droits, de tous les droits. Tout indique que le débat public est déjà entré dans une phase extrêmement confuse, où les repères en termes de positionnement politique sont de moins en moins évidents. Cette période – et les tâches qu'elle appelle – suppose de notre part un énorme engagement. A nous d'y faire face, à partir de ce que nous sommes et de la richesse de notre démarche associative. ●

(i) Commission nationale consultative des droits de l'Homme.

*Dernière minute*

## Attentats de Bruxelles: répondre sans faiblesse et en restant solidaires

**Communiqué LDH**

Après Paris, Bruxelles connaît l'horreur des attentats. C'est d'abord aux victimes, à leurs parents et à leurs proches que la LDH pense avec colère et douleur. Cette stratégie terroriste est insupportable et doit être combattue. Les criminels s'en prennent à la démocratie et aux droits de l'Homme : nous devons répondre sans faiblesse et dans le cadre de l'Etat de droit. Rester solidaires, combattre amalgames et discriminations, réaffirmer notre attachement aux libertés et à l'égalité des droits sont autant de défis que nous avons à relever à Bruxelles, à Paris et partout dans le monde.

Paris, le 22 mars 2016